

# Règlement intérieur du Gîte les Pieds dans l'eau

## Règles de vie

**Nous vous demandons de respecter les règles de vie pour votre confort et celui de vos voisins**

- Votre gîte est conçu pour 4 personnes. Les compagnies d'assurance nous obligent, pour des raisons de sécurité, à faire respecter ce nombre.
- Les personnes extérieures à la location (familles, amis, ...) ne sont pas habilitées à séjourner sur le site et à profiter des infrastructures intérieures et extérieures (location, piscine, machines à laver et sécher, salon de jardin, ...).
- Vous êtes garant des personnes qui vous accompagnent et de leur comportement.
- Pour préserver le calme du site, vous devez veiller à ne causer ni bruit ni agitation, plus particulièrement entre 22 heures et 8 heures.
- Une machine à laver et à sécher commune est à votre disposition gratuitement. Nous vous demandons de ne pas en abuser et de veiller au bon entretien des appareils.
- Les produits pour lave-vaisselle et machine à laver ne sont pas fournis.
- Nous vous recommandons de signaler les fuites, les pannes ou les détériorations que vous constateriez dans votre location.
- Les animaux ne sont pas autorisés.
- Les poubelles se trouvent sur le parking. Une collecte est effectuée par alternance tous les lundi (poubelle verte), mercredi 1 fois sur 2 poubelle jaune.
- **Nous vous rappelons qu'il est interdit de fumer dans le gîte, dans le pool house et aux abords de la piscine (pelouse synthétique).** A l'extérieur, veillez à jeter vos mégots de cigarette, dans une poubelle.

## Le jardin

- Salon de jardin, transat et plancha sont à votre disposition. Nous vous demandons de veiller à la propreté de ces terrasses après vos repas (salon de jardin et plancha rangés et nettoyés – déchets jetés dans une poubelle).

- D'une manière générale, veillez à garder le jardin propre et rangé.

### L'espace piscine

**Protéger votre enfant, c'est toujours garder l'œil sur lui. Votre enfant peut se noyer en moins de 3 minutes dans 20 cm d'eau, sans bruit. Un dispositif de sécurité ne remplace pas la surveillance constante et active des adultes.**

- Cet espace est ouvert de mars à octobre en fonction du temps. La piscine est chauffée de mai à septembre.

- **Les enfants mineurs doivent obligatoirement être accompagnés d'un adulte.**

- Avant d'entrer dans l'espace piscine, vous devez obligatoirement équiper votre enfant de brassards, d'un maillot de bain à flotteurs ou d'une bouée adaptée à sa taille (le matériel utilisé doit être conforme à la réglementation en vigueur).

- Avant d'entrer dans l'espace piscine, vous devez obligatoirement être douché, afin d'éviter tout dépôt de sable dans la piscine. Nous vous demandons également de ne pas faire d'aller/retour pieds nus des gîtes à la piscine et inversement, ceci pour des questions d'hygiène et de propreté.

- Il est interdit de courir, plonger, sauter, crier, manger, fumer ou boire dans l'espace piscine.

- La consommation d'alcools, de drogues ou de médicaments peuvent amener à la perte de conscience avec risque de noyade.

- Un entretien quotidien de la piscine est effectué. Pendant toute la durée de l'entretien la baignade est interdite.

- **L'accès au local technique de l'espace piscine est interdit au public.**

- Après la baignade, sortez et ranger tous les objets flottants de l'eau : jouets, bouées, objets gonflables.

### L'espace SPA

Prendre connaissance du règlement spécifique au SPA et ses règles de sécurité qui se trouve affiché dans le pool house et en annexe du règlement intérieur.

## Formalités de départ

- Le gîte doit être libéré au plus tard à 10H00 le samedi matin.
- **Pour les personnes qui ne prennent pas le forfait ménage**, nous vous demandons de remettre votre location en ordre : ménage réalisé en totalité, vaisselle propre et rangée dans les placards, électroménager nettoyé, poubelles vidées, draps et linge de toilette pliés et déposés dans la chambre.
- **Pour les personnes qui prennent le forfait ménage**, nous vous demandons de remettre votre location en ordre ainsi que l'espace cuisine : vaisselle propre et rangée dans les placards, espace cuisine entièrement nettoyé (y compris l'électroménager), poubelles vidées, draps et linge de toilette pliés et déposés dans la chambre.
- Un aspirateur, une serpillière et des produits d'entretien sont à votre disposition dans le gîte.
- Nous vous demandons également de remplacer la vaisselle cassée durant votre séjour.
- En cas de dégâts dus à votre imprudence ou bien si l'état de propreté du gîte est jugé non acceptable, il sera effectué une retenue de 80€ sur votre caution.

**Attention :** Nous tenons à porter à votre connaissance le fait que notre responsabilité ne saurait être engagée en cas de perte, de vol ou de dégradation d'effets personnels tant dans les gîtes, qu'à l'extérieur (jardin, piscine, parking ...).